

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE

TREBEURDEN

**Arrêté municipal portant mise à disposition du public du permis
d'aménager relatif aux travaux de sécurisation chemin de Parc
ar C'Han**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 121-24, R. 121-4, R. 121-5 et R.121-6 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Trébeurden approuvé le 03/03/2017 et modifié le 26/06/2018 ;

Vu le dépôt de permis d'aménager en date du 31 mars 2022 ;

Considérant que la propriété concernée par les travaux est située dans une zone qui couvre les espaces à préserver en application de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme (espaces remarquables) ;

ARRETE

Article 1 : il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de permis d'aménager n° PA02234322C0001 du 16 Mai 2022 (9h00) au 31 Mai 2022 (17h30) inclus.

Article 2 : Le dossier de demande de permis d'aménager mis à la disposition du public comportera les pièces suivantes :

- Le formulaire Cerfa de demande de permis d'aménager
- Un plan de situation
- Une notice descriptive du projet
- Un plan descriptif des travaux
- L'esquisse du projet
- Des photos de la maison dans son environnement avec les éboulements
- La notice d'évaluation des incidences Natura 2000

Article 3 : le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période de mise à disposition du public, du 16 Mai 2022 (9h) au 31 Mai 2022 (17h30) inclus, selon les modalités suivantes :

- Sur le registre papier ouvert à la mairie de Trébeurden, aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, fermeture de 10h à 12h.

- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Trébeurden, 7 TRÉBEURDEN à l'attention de Mme Le Maire
- Par courriel, à l'adresse suivante : mairie@trebeurden.fr

Tout courrier reçu après la clôture de la période de mise à disposition ne pourra être pris en considération.

Article 4 : l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la mise à disposition sera porté à la connaissance du public au moins huit jours avant l'ouverture de la période de mise à disposition.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le lieu où sont projetés les travaux.

Il sera en outre publié sur le site internet de la commune de Trébeurden à l'adresse suivante www.Trebeurden.fr (Rubrique Infos Pratiques, Urbanisme et Aménagement).

Article 5 : à l'issue de la période de mise à disposition et avant de prendre une décision, le Maire en établira le bilan.

Le bilan sera tenu à disposition du public à la Mairie de Trébeurden ainsi que sur le site internet de la collectivité, pendant un an à compter de sa disponibilité.

Article 6 : Des informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de l'autorité suivante : Mairie de Trébeurden, Service Urbanisme - 7-9 rue des Plages - 22 560 TRÉBEURDEN - 02.96.15.44.00.

Article 7 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Sous-Préfet de LANNION

FAIT à TRÉBEURDEN le 04 mai 2022.

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué
Jacques MAINAGE

